
L'École dans la cité

BENOÎT DE SAINT-MARTIN, architecte-voyer, conseiller technique à la direction des affaires scolaires de la Ville de Paris

Le patrimoine scolaire de la Ville de Paris présente dans son histoire et sa diversité un exemple édifiant de la richesse architecturale de l'École dans la cité. Mais il illustre aussi les contraintes que ce bâti ancien impose à l'évolution des pratiques d'enseignement. Selon quels principes ont été construits ces établissements ?

Le patrimoine de la Ville de Paris affecté à l'enseignement scolaire public représente environ 650 écoles, 100 collèges, 130 lycées et couvre plus de 2,5 millions de m² de surface de plancher. Il abrite environ 260 000 élèves, soit plus de 1/10 de la population des Parisiens, auxquels s'ajoutent plus de 100 000 élèves accueillis dans le secteur privé.

Une seule certitude : ces lieux marquent à jamais la mémoire des élèves et participent à l'éducation des futurs citoyens. Ces équipements publics ont été bâtis au gré des lois sur l'éducation, des besoins démographiques et des courants architecturaux du moment.

De la salle d'asile sous la "Monarchie de Juillet" à l'école maternelle "Jules

Ferry", du collège royal de 1815 à la cité scolaire de 1963, du groupe scolaire des années trente à celui des années quatre-vingts, il y a peu de points communs, si ce n'est le module de la salle de classe qui accueille désormais en moyenne 28 élèves, au lieu de 48 au siècle dernier.

Les différentes périodes qui ont jalonné l'histoire de l'architecture scolaire de la Ville de Paris se décrivent comme suit.

Les collèges royaux et les salles d'asiles (5 % des bâtiments, aujourd'hui)

La Ville de Paris compte en 1802, environ 1700 élèves répartis dans 5 lycées impériaux, lesquels deviendront des collèges royaux en 1815. Il s'agit des collèges Louis le Grand, Saint Louis, Bonaparte, Rollin et Henri IV. Deux autres établissements viendront compléter ce

dispositif : l'école Turgot en 1838 et le collège Chaptal en 1844.

Les lieux d'enseignement sont alors établis dans un patrimoine déjà existant, à fonction interchangeable. Ainsi, le collège Bonaparte (futur lycée Condorcet) est hébergé dans le couvent des Capucins, construit en 1783 par Brongniart, et le collège Louis le Grand hébergeait des Jésuites entre 1563 et 1762 dans l'ancien Collège de Clermont.

En 1815, 24 écoles primaires sont installées dans des hospices, des institutions et des bâtiments religieux. Ces établissements sont régis par le réseau des maîtres des petites écoles, les écoles de charité et les fondations. Le mode d'enseignement "mutuel", qui prévaut alors, est dispensé aux enfants de 3 à 6 ans par un maître assisté de moniteurs, avec une cadence soutenue d'exercices et de répétitions quotidiennes.

En 1826, le premier asile est construit rue du Bac. Le bâtiment s'articule autour d'une salle d'exercice à gradins et à bancs qui peut accueillir jusqu'à 200 enfants. Le préau couvert attenant donne sur une cour bordée de jardins. La salubrité des lieux est assurée par des lambris sur le soubassement des murs, des lieux d'aisance "à siège" et un poêle dans la salle principale.

En 1828, la construction de la maison scolaire de la rue Saint-Hippolyte par Cochin, inspirée du modèle anglais des "infant schools", marque un tournant dans l'architecture scolaire. L'ensemble comprend une salle d'asile, deux écoles de filles et de garçons, une bibliothèque, des ateliers et des logements. Le financement de l'opération a été constitué avec l'aide de propriétaires

privés, avant que la municipalité ne rachète finalement l'institution en 1830.

En 1857, les écoles maternelles à classes multiples d'environ 50 élèves font leur apparition. L'organisation des locaux est dictée par le mode d'enseignement "simultané", basé sur les disciplines de la lecture, de l'écriture et des exercices complexes. La maison de secours, édifée rue Parmentier en 1861 par Labrouste, regroupe une salle d'asile avec un dispensaire au rez de chaussée et des salles de classe au premier étage du bâtiment.

Les écoles et les lycées de la III^e République (40 % des bâtiments)

L'enseignement primaire connaît les bases de son fondement :

- 1868 : réforme pédagogique de Victor Duruy ;
- 1870 : création de la direction de l'enseignement primaire de la Seine ;
- 1880 : règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'écoles ;
- 1882 : loi Jules Ferry créant l'instruction scolaire obligatoire.

Cette période est marquée par l'uniformité apparente dictée par le mouvement rationaliste, combinée avec une réelle liberté d'expression architecturale. L'architecture rationnelle est fondée sur les oppositions fonctionnelles entre les espaces servis / servants et constructive entre les matériaux métal / brique. Les corps de bâtiments et les cours sont organisés de manière à respecter la division tripartite par niveaux d'enseignement : élémentaire / moyen / supérieur.

L'école de la rue de Tanger, édifée en 1877 par l'architecte municipal Narjoux, et l'école de la rue de la Plaine, construite



“ La relation étroite entre usage et architecture est à l'origine de la grande lisibilité urbaine de ces bâtiments ”

■ ■ ■ en 1892 par Julien, constituent des exemples significatifs de cette période de construction active, qui se soldera par la construction de 35 écoles parisiennes sous l'égide d'Octave Gréard.

C'est aussi l'époque de la construction des grands lycées parisiens : Lavoisier dans le 5^e arrondissement, Chaptal dans le 8^e, Jacques Decour dans le 9^e, Voltaire dans le 11^e, Buffon dans le 15^e, Molière, Janson de Sailly, Jean-Baptiste Say dans le 16^e, Carnot dans le 17^e.

Les architectes de ces fleurons de l'architecture parisienne étaient pour la plupart des Grands Prix de Rome, tantôt inspirés par le mouvement rationaliste gothique "Viollet le Ducien" ou experts dans "l'Art polychrome moderne". La relation étroite entre usage et architecture est à l'origine de la grande lisibilité urbaine de ces bâtiments.

Les groupes scolaires des années 30 (10 % des bâtiments)

Le plan d'extension et d'embellissement de Paris, publié en 1919, et la prolongation de l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 14 ans, décrétée en 1936, ont généré une production féconde en matière de constructions scolaires, visible également en banlieue grâce aux politiques communales volontaristes de Villejuif, Maisons-Alfort, Boulogne, Suresnes et Puteaux.

L'architecture est marquée par l'héritage du mouvement moderne des années vingt et l'exposition des Arts Décoratifs de 1925. La modénature horizontale des façades et le jeu savant des volumes rompent avec le classicisme

prôné par l'école des Beaux-Arts. Les espaces sont libérés car le béton permet une plus grande portée et les salles sont éclairées grâce à des baies métalliques coulissantes. La décoration intérieure est soignée et conviviale, avec une attention particulière portée au traitement de l'entrée.

Le mouvement hygiéniste se radicalise et poursuit l'action entreprise dans la seconde moitié du XIX^e siècle dans ce domaine. Le mobilier en bois ou béton est souvent intégré et les revêtements de sols en carrelage-mosaïque sont pérennes. Le chauffage central, la ventilation et le sèche-main font leur apparition.

L'école est ouverte sur l'extérieur au niveau du rez de chaussée, par opposition à l'école "Jules Ferry", impression renforcée par l'aménagement paysager des espaces récréatifs. Les détracteurs évoquent un "toiletage du modèle précédent sans grand changement". Les partisans vantent les mérites de "l'école qui s'ouvre et donne envie d'apprendre".

Le groupe scolaire de la rue des Trois Bornes, construit en 1935 par Réquet et Barville, illustre ce modèle architectural qui intègre de nouveaux locaux d'accompagnement (hall, loge, parloir, cabinet médical, salle des maîtresses), tout en maintenant la distinction entre les deux établissements par leur volumétrie. A une autre échelle, le lycée Camille Sée, édifié en 1934 par Le Cœur, est emblématique du point de vue de la générosité offerte par ses halls d'accueil, ses aires de récréation et ses espaces de circulation intérieure.

Les cités scolaires des années 50 à 70 (25 % des bâtiments)

La période des “trente glorieuses” s’accompagne d’une explosion démographique à laquelle la construction industrialisée tente d’apporter une réponse. Le recours à la préfabrication et à la standardisation devient systématique dans les lieux d’enseignement, principalement dans le secondaire.

En 1952, une circulaire impose la trame unique de 1,75 m, aussi bien en élévation qu’en plan : “Elle a été choisie après différents essais, car tout en permettant de trouver une espèce de plus grand commun diviseur entre toutes les dimensions demandées, elle laisse aux circulations, escaliers, pièces de services ou sanitaires, des dimensions convenables” (extrait de la circulaire du 1^{er} septembre 1952).

Les architectes en chef des bâtiments civils et nationaux sont consultés systématiquement et imposent les normes en vigueur. Les établissements scolaires sont réalisés sans distinction de genre, selon cette règle commune. Le ratio de surface utile s’élève à 1,25 m² par élève, au lieu de 0,8 m², et la cour excède parfois les 5 m² par élève, au lieu de 3 m² par élève.

C’est l’époque de la construction des “cités scolaires” ou “ensembles immobiliers” : Paul Valéry dans le 12^e, Rodin et Gabriel Fauré dans le 13^e, François Villon dans le 14^e, Honoré de Balzac dans le 17^e, ainsi que des collèges d’enseignement secondaire (CES) d’une capacité de 600 élèves avec une extension possible de 300.

Ces bâtiments sont construits au milieu de terrains étendus et possèdent de

vastes espaces libres, susceptibles d’évolution mais leur échelle est souvent mal vécue et les matériaux vieillissent prématurément.

Les équipements publics des années 80 (20 % des bâtiments)

La décentralisation favorise l’adaptation des programmes et la diversité architecturale dans le domaine de la construction neuve. La loi sur la Maîtrise d’ouvrage publique du 12 juillet 1985 définit les conditions de la mise en œuvre de la commande publique et permet une définition des besoins plus précise.

La rareté du foncier génère également de multiples interventions sur le patrimoine existant pour étendre sa capacité d’accueil au moyen de restructuration, surélévation ou extension.

L’adaptation des bâtiments aux normes de sécurité incendie, d’hygiène dans le domaine de la restauration collective, de sécurité des élèves est rendue nécessaire. Elle génère cependant des besoins de surfaces supplémentaires, tout comme les évolutions pédagogiques (sciences, informatique, technologie, CDI, BCD ...), et les activités périscolaires (sports, ateliers activités culturelles et éducatives).

A titre de référence, l’école maternelle de la rue des Cloys, construite en 1988 par les architectes Dusapin et Leclerc, constitue une véritable “pièce urbaine” intégrée, tout comme l’école maternelle de la place Jean-Baptiste Clément, construite en 1992 par Stinco dans le quartier de Montmartre. A l’inverse, la façade verrière de l’école maternelle de la rue Pelleport, construite par Soler en 1998,



■ ■ ■ et le style post-moderne du collège George Brassens, conçu en 1994 par Nunez-Zanowski, affirment l'équipement public comme objet dans son environnement.

L'extension du collège Coysevox, réalisée en 1988 par Faloci, offre douze classes supplémentaires, deux réfectoires et une salle polyvalente. La surélévation de l'école maternelle de la rue Planchat, réalisée en 1992 par Gazeau, permet un gain de surface appréciable sur une parcelle très exiguë. La plupart des interventions portent néanmoins sur des restructurations partielles en milieu occupé, ce qui induit une grande complexité en raison de la nécessaire concertation avec la communauté scolaire et des délais contraints de travaux en période de congés scolaires.

Une nouvelle génération d'équipements vient d'émerger, soucieuse d'intégrer davantage encore des espaces participant à la vie scolaire et périscolaire. L'architecture de ces bâtiments privilégie l'emploi de matériaux bruts ; les espaces extérieurs sont traités avec soin et parfois plantés. La démonstration en est faite à l'école maternelle du Passage Pivert, construite en 2004 par Jacquard et Pignot, ou à l'école polyvalente de la Cité Champagne livrée en 2003 par Laverdan.

Si les bâtiments rationalistes édifiés à la fin du XIX^e siècle doivent être modernisés, ils demeurent la parfaite illustration de la corrélation très forte pouvant exister entre la fonction et l'architecture, ce qui leur permet d'être encore identifiables dans la ville composite d'aujourd'hui.

Les édifices construits dans les années

trente s'avèrent adaptables, en raison de la souplesse offerte par leurs vastes espaces de circulation et de l'épaisseur de leurs corps de bâtiment. Ceux des années cinquante n'ont jamais reçu l'adhésion des usagers en raison de leur échelle industrielle et de leur architecture standardisée.

Les équipements scolaires des années quatre-vingts offrent une adéquation au programme pédagogique, avec en contrepartie une capacité d'évolution relative. Ceux des récentes années résultent d'une meilleure prise en compte de leur environnement et font appel à des matériaux bruts et des cours plantés.

La réussite des lieux d'enseignement scolaire relève aujourd'hui du partage de la conception entre l'État et les collectivités territoriales, l'un étant responsable de la pédagogie et les autres de la gestion du patrimoine, mais dépend également de la qualité du partenariat entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et maître d'usage.